

Département de  
La Mayenne

Arrondissement de  
Mayenne

Canton de Gorrion

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers

En exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 10  
Absents : 01  
Exclus : //

L'an deux mil vingt, le 17 novembre à vingt heures

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LAGOUTTE Léonce,

Etaient présents : M. RENARD Jonathan, M. ADAM Hervé, Mme FOUCAULT Sandra, Mme MANCEAU Brigitte, M. MONTEBAULT Sébastien, Mme BOITTIN Annick, Mme LERAY Amélie, Mme DOUDARD Patricia, M. BOITTIN Didier,

Absent excusé : M. LOUAISIL Mickaël,

M. Sébastien MONTEBAULT a été nommé(e) secrétaire de séance.

**Date de la convocation :**  
**10/11/2020**

Le Maire certifie que le compte-rendu de ce Conseil Municipal a été affiché à la porte de la mairie le :

### Décision modificative Assainissement

Afin de mandater une facture CCBM du 4<sup>ème</sup> trim 2019, il y a lieu d'effectuer un mouvement de crédits des comptes suivant :

	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Art. 61523 Entretien et réparation de réseaux	36 €	
Art. 621 Personnel ext au service		36 €

### Bel Air

Par délibération en date du 08/09/2020 le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable au déclassement et à l'aliénation d'un tronçon du chemin rural dit de Bel Air.

L'enquête publique s'est déroulée du 05 au 19 octobre 2020.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Constatant que la procédure a été strictement respectée, le conseil municipal décide :

- de désaffecter un tronçon du chemin rural dit de Bel Air, d'une superficie de 6a76ca en vue de sa cession à M. RENAULT Steven et à Mrs GESLIN ET GUÉRIN.

- d'autoriser le mandatement des dépenses engagées auprès du commissaire-enquêteur, soit 546.40 €

- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

### Dissolution du CCAS

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus ; il est désormais facultatif dans les communes de moins de 1500 habitants et peut être dissous par délibération. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Vu l'article L 123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu que la Commune compte moins de 1 500 habitants, Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, DECIDE : de dissoudre le CCAS à compter du 31 décembre 2020 et de transférer le budget du CCAS sur celui de la Commune.

Le compte administratif 2020 du CCAS présente les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement cumulé	1 705.35	9 476.33
Section investissement cumulé		21 442.32
TOTAL CUMULÉ	1 705.35	30 918.65

Achat de matériel roulant

Monsieur le Maire explique les motivations de la commune.

Un véhicule utilitaire est loué depuis le 12/11/2020 auprès de Montaudin automobiles et la commune a la possibilité de l'acquérir pour la somme de 6000 € HT, plus les frais d'établissement de la carte grise et la pose d'une attache remorque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à acquérir le véhicule pour les conditions fixées.

Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement non collectif 2019

Chaque conseiller a reçu le rapport et a pu en prendre connaissance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ dit que ce rapport n'appelle pas d'observation de sa part,
- ✓ approuve ledit rapport.

Divers

Monsieur le Maire indique que

- le bien situé 9 Rue de la Confrérie est à vendre et que la commune répondra négativement à la demande de déclaration d'intention d'aliéner,
- Les locataires du St Berth envisagent de résilier leur bail,

Madame Sandra Foucault indique avoir contacter Olivier Guiard à Ambrières pour un devis pour les sapins, ceux-ci proposent les Epicéas hauteur 100/150 au prix de 6.45 Ht - livraison offerte (52 km aller-retour) tandis que le prestataire de l'an dernier ne peut pas livrer cette année.

Les sapins seront donc commandés à Ambrières pour une livraison impérative avant le 03/12/2020.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Léonce LAGOUTTE